

Leberbergisches Wochenblatt.

JOURNAL DU JURA, CANTON DE BERNE.

N.° 44.

XIV. Jahrgang. — *XIV.me Année.*

Pruntrut. Samstag, 30. October 1830. — *Porrentruy.* Samedi, 30 Octobre 1830.

Frankreich.

Paris, 20. October. Gestern Abend erschien eine ausserordentliche Beylage zum Moniteur; sie enthält Folgendes:

„ Neue Aufläufe haben gestern in den Höfen des Palais-Royal Statt gehabt; dasselbe Geschrey, dieselben Drohungen wurden ausgestoßen, die seit einigen Tagen alle guten Bürger beunruhigen und beleidigen. Die Nationalgarde zwang diese Haufen, schnell die Höfe zu räumen. Sie bildeten sich auf dem Platze wieder, und das Geschrey dauerte fort. Zu gleicher Zeit durchliefen einige Individuen verschiedene Quartiere und suchten das Volk zu reizen, sich ihnen anzuschliessen und gegen das Palais-Royal zu marschiren. Dies mißlang ihnen aber überall, und ihre Worte wurden nur mit den Aeußerungen des allgemeinsten Unwillens aufgenommen.

„ Unterdessen zerstreute die Nationalgarde die

France.

Paris, 20 octobre. Un supplément extraordinaire au *Moniteur* a paru hier très-tard dans la soirée; il contenait ce qui suit:

» De nouveaux rassemblemens ont eu lieu hier soir dans les cours du Palais-Royal, proférant les mêmes cris, les mêmes menaces qui, depuis quelques jours, inquiètent et offensent tous les bons citoyens. La garde nationale les a promptement fait évacuer. Ils se sont reformés sur la place, et les cris ont continué. En même tems, quelques individus parcouraient divers quartiers, essayant d'exciter la population à se réunir à eux et à marcher sur le Palais-Royal; mais ils ont partout échoué, et leurs paroles n'ont été accueillies qu'avec les marques de l'indignation la plus universelle.

» Cependant la garde nationale dispersait les attrou-

Zusammenrottungen auf dem Platze des Palais-Royal. Zum Rückzug gezwungen, nahm ein Haufe von 4 bis 500 Mann, durch die Vorstadt Saint Antoine den Weg nach Vincennes. Einige wenige waren bewaffnet; andere hatten Stöcke. Vor Vincennes angekommen, verlangten sie, daß man ihnen die Exminister ausliefere. Der General Daumesnil antwortete ihnen, wie es ihm seine Pflicht und sein Charakter geboten, worauf sie wieder den Weg nach Paris einschlugen, und auf den Platz des Palais-Royal zurückkehrten. Hier stimmten sie ihr Geschrey wieder an. Die Nationalgarde eilte von allen Seiten herbey, und in weniger als einer halben Stunde waren der Platz und die umliegenden Straßen gesäubert, die Ungestümmsten verhaftet, alle Rotten zerstreut, und Ordnung völlig wiederhergestellt. Hundert sechs und dreyssig Individuen wurden auf die Polizeypräfektur geführt und sogleich verhört, um zur Verfügung der Magistrate gestellt zu werden. Auf dem Platze des Palais-Royal, am Orte ihrer Verhaftung sogar wurden Zettel gefunden, die sie hingeworfen hatten, und wovon mehrere, die so ihren Ursprung verrathen, grobe Schmähungen gegen die Person des Königs enthalten. Eine strenge Untersuchung wird über die wahren Urheber dieser Unordnungen verhängt werden, die dem Volke einen so gerechten Abscheu einflößen u. s. w.

„ Heute um 9 Uhr des Morgens erschien der König in der Uniform der Nationalgarde, begleitet von dem Herzog von Orleans, dem General Lafayette und dem Marschall Gerard, im Hofe seines Pallastes, um den Truppen von der Nationalgarde und der Linie, die sich da befanden, für die Entschlossenheit, Wachsamkeit und Ergebenheit, die sie am gestrigen Abend und in der verflossenen Nacht bewiesen hatten, zu danken. Eine große Menge Zuschauer waren zugegen, die Se. Maj. mit dem anhaltenden Rufe: Es lebe der König! empfiengen. Der König redete hierauf die verschiedenen Truppenabtheilungen jede besonders an. „

— Paris war den ganzen heutigen Abend sehr ruhig. Die Nationalgarde verdreyfachte aus eigenem Antrieb ihre Patrouillen, um mit den Linientruppen, die mit ihr wetteiferten, den Dienst zu thun. Diese imposanten Patrouillen wurden vom Publikum sehr gerne gesehen, welches in ihnen sichere Bürgen

pemens de la place du Palais-Royal. Contraints de se retirer, une troupe de 4 à 500 environ a pris, par le faubourg Saint-Antoine, la route de Vincennes. Quelques-uns, en petit nombre, étaient armés; d'autres avaient des bâtons. Arrivés à Vincennes, ils ont demandé qu'on leur livrât les ex-ministres. Le général Daumesnil leur ayant répondu comme il convenait à son devoir et à son caractère, ils ont repris la route de Paris, et sont revenus sur la place du Palais-Royal, poussant toujours les mêmes cris. La garde nationale est accourue de tous les points, et, en moins d'une demi-heure, la place et les rues environnantes ont été évacuées, les plus turbulens arrêtés, tout rasssemblement dispersé, et l'ordre complétement rétabli.

» Cent trente-six individus ont été conduits à la Préfecture de police et immediatement interrogés, pour être mis à la disposition des magistrats. Sur la place du Palais-Royal, au lieu même de leur arrestation, ont été trouvés des placards qu'ils y avaient jetés, et dont plusieurs, qui trahissent ainsi leur origine, contiennent de grossiers outrages à la personne du Roi. Une enquête sévère aura lieu sur les véritables auteurs de ces désordres, qui inspirent à la population une si juste antipathie.

» Aujourd'hui à neuf heures du matin, le Roi, en uniforme de garde nationale, est descendu dans la cour du Palais-Royal, accompagné de S. A. R. M. le duc d'Orléans, du général Lafayette et du maréchal Gérard, pour témoigner aux troupes de la garde nationale et de la ligne qui s'y trouvaient réunies, sa satisfaction de la conduite ferme, vigilante et dévouée qu'elles avaient montré la veille et la nuit dernière. Un grand nombre de spectateurs se trouvait présent; le Roi a été reçu aux cris répétés de vive le Roi! Sa Maj. a ensuite adressé la parole à chacun des détachemens de troupes qui s'y trouvaient. »

Pendant toute cette soirée, Paris a été parfaitement tranquille. Les patrouilles de gardes nationales avaient été spontanément triplées pour faire le service avec la troupe de ligne, qui a rivalisé de zèle avec eux. Ces patrouilles imposantes étaient fort applaudies par le public, qui voyait en elles un

für den Frieden und die Erhaltung der öffentlichen Ordnung sah.

Von Algier sind bereits 430 Kanonen nach Frankreich expedirt worden; 80 andere sollen folgen, so wie mehrere tausend Fäßchen Pulver. Bona wird, wegen der Schwierigkeit dort zu ankern, diesen Winter unbesetzt bleiben. Fäßchen mit gemünztem Gold und Silber, die dem gewesenen Finanzminister des Dey gehören, sind auf Veranstaltung des englischen Consuls nach Smyrna abgegangen. Wie verlautet, soll von dem Schatze der Cassaubah nichts veruntreut, dagegen aus der Münze der Werth von 120,000 Frcs. und mancherley aus den Zimmern des Dey entwendet worden seyn.

Man schreibt aus Algier vom 4. Oktober: Die Corvette la Caravane, mit Canonen beladen, segelt heute nach Toulon ab. Alle Regimenter sind in den Landhäusern um Algier untergebracht, mit Ausnahme von zwey Bataillons, welche eine Position beym Schlosse des Kaisers besetzt halten. Diese haben aber doppelte Zelte, und der Oberbefehlshaber hat ihnen Bretter liefern lassen, damit die Soldaten nicht auf bloßer Erde liegen müssen. — Hundert und achtzig dem Gemetzel in Constantine entgangene Türken haben vom General Clauzel den Durchzug durch Algier und Schutz zur Einschiffung nach Smyrna verlangt.

Toulon, 12. October. Es ist die Rede davon, die Regimenter, die sich zu Algier befinden, ablösen zu lassen. Jedermann sieht die Zweckmäßigkeit dieser Maßregel ein; denn es giebt Corps die durch Krankheiten beynahe decimirt sind, und so muthlos, daß die geringste Unpäßlichkeit die Soldaten ins Spital bringt, wo sie oft in tödtliche Krankheiten verfallen.

Ein äusserst haltbarer Leim um harte Steine, Porzellan, Glas, ꝛc. zusammen zu kitten.

Dieser Leim ist ein Erzeugniß der Natur, welches ohne in beträchtlicher Menge vorhanden zu seyn, dennoch für die Fälle wo es anwendbar ist, hinreichen würde. Die grossen Schnecken welche man in ziemlicher Anzahl in Gärten und Wäldern findet, und die in manchen Gegenden von Europa zur Speise

gage assuré de paix et de maintien de l'ordre public.

On a déjà expédié 430 pièces de canon depuis Alger en France; 80 autres doivent suivre, ainsi que plusieurs milliers de barils de poudre. Bona n'aura pas de garnison pendant l'hiver vu la difficulté de l'ancrage dans cette saison. Des barils remplis d'or et d'argent, appartenant à l'ancien ministre du Dey, ont été embarqués pour Smyrne, par les soins du consul anglais. On assure maintenant que rien n'a été détourné du trésor de la Cassaubah, mais qu'une valeur de 120,000 fr. a été enlevée de la monnaie, et beaucoup d'autres objets qui se trouvaient dans les appartemens du Dey.

On écrit d'Alger en date du 4 octobre: la corvette la *Caravane*, chargée de canons, met à la voile pour Toulon. Tous les régimens sont logés dans les maisons de campagne aux environs d'Alger, à l'exception de deux bataillons qui occupent une position près du château de l'Empereur; mais on leur a donné des tentes doubles, et le général-en-chef leur a fait fournir des planches afin que les soldats ne soient pas obligés de coucher sur la terre. Cent quatre-vingts turcs échappés au massacre de Constantine ont demandé au général Clausel la permission de pouvoir passer par Alger et d'y être embarqués pour Smyrne.

Toulon, 12 octobre. Il est question de faire relever les régimens qui se trouvent à Alger, Cette mesure a l'approbation de tout le monde, car il y a des corps qui ont été presque décimés, et la crainte des maladies est telle, que la moindre indisposition fait aller les soldats à l'hôpital ou souvent ils deviennent dangereusement malades.

Colle extrémement tenace, et propre à réunir les morceaux de pierre, de porcelaine de verre, etc.

Cette colle est un produit de la nature, qui, sans être très-abondant, pourrait cependant suffire à tous les besoins auxquels elle peut s'appliquer. Les gros escargots que l'on trouve en assez grande quantité dans les jardins et dans les bois, et que l'on apprête dans quelques parties de l'Europe pour

dienen, haben am Ende ihres Körpers ein kleines Bläschen welches mit einer Fett und Gallertähnlichen Substanz von weislichter Farbe angefüllt ist. Wenn man diese Substanz von dem Thierchen nimmt und zwischen zwey Körper legt, sie mögen so hart seyn als sie wollen, wenn nur alle ihre Theile in Berührung kommen, so erlangen sie eine solche Haltbarkeit aneinander daß wenn man sie durch einen heftigen Schlag zu trennen sucht, sie oft an einem andern Orte brechen als da wo sie zusammengefügt worden. Ein faustgrosser Kiesel oder Feuerstein dessen beyde Hälften zusammengekittet waren, wurde mit Gewalt auf das Pflaster geworfen, er zerbrach an mehreren Orten wo er nicht zusammengekittet war, einige andere Stellen hingegen blieben durch den Kitt fest mit einander verbunden. Nur muß man diesem Kitt Zeit lassen gehörig trocken zu werden damit er die ganze Härte deren er fähig ist, erlange.

Publikation.

Victor Châtenay, Apotheker zu St. Imber, hat die Ehre dem Publicum anzuzeigen, daß er schon seit langer Zeit die Pariser elastischen Bruchbänder im Verlag hat, welche durch ihre Dauerhaftigkeit wie durch ihre Vollkommenheit berühmt sind, ein sehr wirksames Wasser zu Heilung der Brüche ist denselben beygefügt.

Diejenigen Personen welche dergleichen zu haben wünschen, können sich durch Briefe an ihn wenden, worinn nebst der Anzeige auf welcher Seite sich der Bruch befindet, ein Faden beygelegt ist, dessen Länge den Umfang der Person bezeichnet. Der Preis der einfachen Bruchbänder beträgt 42 Batzen und der doppelten 63, es giebt Flaschen von 6 bis zu 14 Batzen.

Zugleich hat er einen Verlag des Elixir-antiglaireux des Doctors Guillié von Paris, die halbe Flasche kostet 24 Btz. die doppelte 41 Btz.

l'usage de nos tables, ont, à l'extrémité de leur corps, une vésicule remplie d'une substance qui paraît grasse et gélatineuse; elle est de couleur blanchâtre. Lorsqu'après l'avoir retirée de l'animal, on l'applique entre deux corps, quelle que soit leur dureté, et que l'on rejoint ces corps en les mettant en contact par toutes leurs parties, ils ont une adhérence tellement forte, que si l'on cherche à les séparer par un coup ou une secousse violente, il se brisent souvent dans une partie différente de celle où a été faite la jonction. C'est après avoir reuni deux portions d'un silex ou pierre à fusil, gros comme le poing, et après les avoir jetées avec violence sur le pavé, que le silex s'est brisé dans des parties qui n'avaient pas d'abord été désunies, tandis que plusieurs parties qui avaient été lutées les unes contre les autres ne se sont pas détachées. Il faut seulement donner à cette colle le temps de bien sécher, pour qu'elle acquière toute la force dont elle est susceptible.

Publication.

Victor Châtenay, Pharmacien à St. Imier, a l'honneur de prévenir le public qu'il a depuis longtems le dépôt des bandages à ressorts fabriqués à Paris, qui sont recommandables par leur solidité et leur perfection; ils sont accompagnés d'une eau très-efficace pour guérir les hernies.

Les personnes qui désireraient s'en procurer peuvent lui écrire, ayant soin de désigner de quel côté est la hernie et joindre dans la lettre un fil qui donne le tour de la personne. Le prix dès bandages simples est de 42 batz, et des doubles 63: il y a des bouteilles depuis 6 à 14 batz.

Il a aussi le dépôt de l'élixir anti-glaireux du Docteur Guillié, de Paris: les demi-bouteilles coutent 24 batz, et les doubles 41.

AVIS.

Nous Gabriel-Amédée de Diesbach, ancien Conseiller d'Etat, Grand-Baillif à Porrentruy;

Citons les dénommés ci-après édictalement, à comparaître devant nous à l'hôtel du Bailliage de Porrentruy, le Mercedi 17 novembre prochain, neuf heures du matin, pour être entendus relativement au crime contre la sûreté publique et de l'Etat dont ils sont prévenus; leur déclarant que faute par eux de comparaître, il sera procédé à

leur égard en leur absence, comme en leur présence.

1.° *Jacquat*, Conrad cultivateur, originaire de Villard sur Fontenois, marié;

2.° *Bailly*, Jacques, originaire de Cœuve, demeurant à Delle, où il exerce la profession de boulanger et cabaretier.

Nous invitons toutes les personnes à qui le séjour desdits individus est connu de leur donner avis de la présente citation, qui sera insérée deux fois au Journal du Jura.

Porrentruy, 23 octobre 1830.

Le Grand-Baillif, Signé DE DIESBACH.

Par jugement-baillival en date du 20 octobre 1830, le certificat d'origine délivré le 8 juin 1820 par l'ex-maire de la commune de Montmelon, au nommé Antoine Faivre, originaire d'Hirzingen, arrondissement d'Altkirch, a été declaré nul et non avenu, attendu qu'il a été *sub* et obrepticement obtenu, sans avoir été précédé par la naturalisation et par l'admission de celui qui en était l'objet, au nombre des bourgeois de la commune, ainsi que cela est prescrit par les articles 73 et suivans de l'ordonnance des 20 et 21 décembre 1816.

Fait à l'hôtel du Bailliage, à Porrentruy, le 27 octobre 1830.

Le Grand-Baillif, Sig. DE DIESBACH.

Le Magistrat de la ville de Porrentruy, constitué en collége électoral, a nommé le 17 de ce mois, Député de la ville au Conseil-Souverain, en remplacement de feu M. Nizole, M. Vautrey Joseph François, avocat et Conseiller au Magistrat de ladite ville.

Porrentruy, 26 octobre 1830.

Le Grand-Baillif, Sig. DE DIESBACH.

Le Sr. Charles-Ferdinand Borel, boulanger, demeurant à Renan, tuteur des enfans de feu Samuel-Louis Sagne, et de sa femme Célestine, née Jacot Parel, s'étant présenté, au Greffe-baillival de Courtelary, pour en la qualité qu'il agit, déclarer que ses pupilles n'entendaient prendre la qualité d'héritiers du défunt sus nommé, que sous bénéfice d'inventaire; les personnes qui peuvent avoir des réclamations à former à la succession de ce dernier, sont invitées de les produire au susdit Greffe, jusqu'au 1.er décembre prochain.

Donné, à Courtelary, le 21 octobre 1830.

Le Greffier-baillival, BELRICHARD.

Le soussigné déclare par le présent, que l'avis qui se trouve inséré au Journal du Jura, N.° 42, et dans la feuille d'avis des Montagnes, concernant les créanciers de François Bourquin, mécanicien au Torrent, et ceux de Robert et Bourquin, l'a été uniquement à la requête de M. Ami-Fréderic Belrichard, Notaire à Courtelary, en sa qualité de conseil judiciaire de dame veuve dudit Bourquin: que par conséquent la rédaction dudit avis est personnellement étrangère au soussigné.

Courtelary, le 23 octobre 1830.

Le Greffier-baillival, Belrichard.

La commune de Pontenet exposera en vente publique par voie d'encheres, à la Mairie dudit lieu, Vendredi 5 novembre prochain, dix heures du matin, la quantité de cent troncs de bois, essence sapins, qui pourront être exportés dans d'autres Cantons Suisses, moyennant la ratification de LL. SS. du Conseil des finances, auxquelles le procès-verbal de vente sera soumis.

Moutier, le 23 octobre 1830.

Le Secrétaire-baillival, BOLL.

Un chien de chasse égaré a été trouvé par Amédée Chodat, scieur à Moutier: il le rendra au propriétaire dans le délai de quinze jours, dès aujourd'hui, en justifiant de la propriété et contre paiement des frais.

Passé ce terme il en disposera à son profit.

Moutier, le 26. octobre 1830.

Amédée Chodat.

Getraidepreise des Kornmarkts in Bern, vom 5. October 1830.
Mittelpreis von einem Mäß
Kernen . . . 23 btz. 5 1/5 rap.

Roggen . . .	14 btz. o rp. —	18 btz. o rp.
Gerste . . .	7 btz. 5 rp. —	10 btz. o rp.
Haber der Mütt	60 „ o „ —	86 „ o

Prix des grains au marché de Berne, du 5 Octobre 1830.
Prix moyen du boisseau
Epeautre égrugé, 23 bz. 5 1/5 rap.

Seigle, . . .	14 bz. o rp. —	18 bz. o rp.
Orge	7 bz. 5 rp. —	10 bz. o rp.
Avoine (le sac)	60 » o » —	86 o

Geraidepreise des Kornmarkts in Basel, vom 22. October 1830.
Preis von einem Sack.

Kernen. . .	18 Fr. o Btz. —	24 Fr. o Btz.
Roggen . .	00 „ o „ —	00 „ o
Gerste . . .	o „ o „ —	o „ o

Blieben stehen Säck . . . . . 1809.

Prix des grains au marché de Bâle, du 22 Octobre 1830.
Prix du sac.

Epeautre égrugé,	18 fr. o bz. —	24 fr. 3 bz.
Seigle, . . .	00 » o » —	00 » o
Orge, . . .	o » o » —	o » o

Le nombre de sacs non vendus est de 1809.

Kornmarkt-Preis.
Pruntrut, den 28. October 1830.

Mittel-Preis.	Das Bern-Mäs. Batz.	Rap.
Kernen	24	—
Mischelkorn	16	—
Haber	5	—
Gersten	12	—
Paschi	—	—
Wicken	—	—
Erbsen	—	—

Delsperg, den 27. October 1830.

Kernen	21	5
Roggen	—	—
Gersten	13	—
Erbsen	24	—
Linsen	—	—

PRIX DES GRAINS.
Porrentruy, du 28 Octobre 1830.

Prix moyen.	La mesure de Berne. Batz.	Rap.
Epeautre égrugé	24	—
Epeautre mélangé	16	—
Avoine	5	—
Orge	12	—
Boige	—	—
Vesces	—	—
Pois	—	—

Delémont, du 27 Octobre 1830.

Epeautre égrugé	21	5
Seigle	—	—
Orge	13	—
Pois	24	—
Lentilles	—	—

TAXE DU PAIN ET DE LA VIANDE.

		Rap.
Porrentruy:	Pain blanc, la livre, .	15
	— mi-blanc, id. . .	13
	— bis, id. . .	11
	Le bœuf, la livre, . .	23
	Le veau, id. . . .	23
	Le mouton, id. . . .	23

		Rap.
Delémont:	Pain blanc, la livre, . .	15
	— mi-blanc, id. . . .	13
	— bis, id. . . .	11
	Le bœuf, la liv., . . .	22 1/2
	Le veau, id. . . .	20
	Le mouton, id. . . .	22 1/2
	La Vache, id. . . .	15